

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°18 du 29 mai 2009

PARTIE PERMANENTE

Armée de l'air

Texte n°40

ARRÊTÉ

déterminant la liste des séries et spécialités de l'enseignement secondaire suivies par les candidats ainsi que les conditions d'aptitude exigées pour se présenter aux concours d'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air.

Du 5 mars 2009

ARRÊTÉ déterminant la liste des séries et spécialités de l'enseignement secondaire suivies par les candidats ainsi que les conditions d'aptitude exigées pour se présenter aux concours d'admission à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air.

Du 5 mars 2009

NOR D E F L 0 9 5 0 9 8 3 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 777.2.1

Référence de publication : BOC N°18 du 29 mai 2009, texte 40.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2008-936 du 12 septembre 2008 relatif aux élèves de l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air,

Arrête :

Art. 1er. Le concours sur épreuves est ouvert aux candidats suivant ou ayant suivi une classe de seconde générale et technologique, toutes options confondues.

Art. 2. Le concours sur titre est ouvert aux candidats ayant suivi avec succès une classe de première parmi les suivantes :

- série générale, classe de première scientifique (S), option « sciences de l'ingénieur » ;
- série technologique, classe de première sciences et technologies industrielles (STI), option « génie électronique ».

Art. 3. Les candidats aux concours d'entrée à l'école d'enseignement technique de l'armée de l'air doivent satisfaire aux conditions d'aptitude suivantes :

- posséder la nationalité française ;
- pour le mineur non émancipé, être pourvu du consentement du ou des représentant(s) légal (aux).

Art. 4. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées* et entrera en vigueur pour les épreuves de la session 2009.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps aérien,
directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Joël MARTEL.